Objekttyp:	Group			
Zeitschrift:	Aînés : mensue	el pour une retraite p	olus heureuse	
5	44 (400 1)			
Band (Jahr): Heft 7-8	14 (1984)			
neil 7-o				
PDF erstellt a	am: 2	29.05.2024		

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Courrier des lecteurs

Le secret bancaire

Le verdict populaire est tombé, certes, mais l'opinion n'en demeure pas moins divisée pour autant. On n'a pas fini de s'interroger sur les grandes questions nationales, le secret bancaire notamment. C'est la raison pour laquelle nous accueillons le point de vue de M. E. J. qui répond à l'article «Le secret bancaire mis en cause?» paru aux pages 14 et 15 du n° de mai 1984.

Le cartel des banques suisses manipule les rentiers AVS pour faire croire que ce sont ces mêmes rentiers qui seront les victimes de la levée du secret bancaire proposée par l'initiative. Publicité honteuse et douteuse que celle-là! En effet, pour ce faire, le cartel n'hésite pas à recourir à des comparaisons déloyales en citant le cas d'un rentier AVS au bénéfice d'une rente complémentaire qui serait menacé de voir disparaître son aide complémentaire si la levée du secret bancaire était admise.

Ce faisant le cartel admet implicitement être le partenaire permettant une tromperie à l'égard des autres rentiers AVS, soutenir ainsi la fraude et couvrir la malhonnêteté. C'est un argument électoral un peu facile et dangereux pour les rentiers AVS.

En revanche, le dit cartel se dispense de soulever le véritable problème, à savoir celui des scandales financiers de ces dernières années.

C'est tout juste si le cartel des banques n'accuse pas les rentiers d'être à la base des scandales mentionnés ci-dessous. Sans remonter bien loin dans le temps rappelons les scandales bancaires au Tessin, de la banque Ambrosiano, de la banque de Paris et des Pays-Bas, l'affaire Gelli, l'évasion fiscale française, allemande et italienne, le lessivage des eurodollars de la mafia, des jeux de Campione, Saint-Vincent et autres casinos. Cette soustraction a pour effet de rejeter la part non payée par eux sur les contribuables honnêtes, augmentant ainsi l'effort de ces derniers.

Un exemple récent: celui des avions renifleurs où non seulement la crédibilité des banques est mise en cause, mais également le clergé dont le rôle reste de plus en plus nébuleux dans ce salmigondis.

Ajoutons à ce fatras singulièrement dégoûtant l'ensemble des fonctionnaires internationaux qui bénéficient d'une exonération fiscale et de ce fait ne participent pas aux frais d'infrastructure des communes de résidence, mais peuvent importer ou exporter des capitaux par le truchement de la valise diplomatique et placer ces fonds sur des comptes numérotés sans aucun risque.

Enfin, concluons ce modeste message par un peu d'humour. Le Conseil fédéral chargé de faire respecter la loi et la Constitution protège parfois à son corps défendant les «magouilleurs». La preuve: l'affaire Marc Rich qui trompe le fisc américain, paye une amende salée pour chaque jour de retard à prélever sur ses bénéfices et qui voit s'ajouter un nouveau scandale financier avec un pays de l'Afrique du Sud.

Je pense que c'est la meilleure illustration de la grande désillusion des pauvres petits rentiers AVS que nous sommes, alors que nous disposons du droit de vote pour remédier à cette magouille comme à bien d'autres.

Encore faut-il utiliser ce droit mieux qu'il en est fait usage actuellement.

E. J.

Merci pour un merci!

«En vous commandant une nouvelle fois un abonnement à «Aînés», j'en profite pour vous féliciter.

J'ai 45 ans, mais je lis ce journal d'un bout presque à l'autre (sauf la page musique)... (je n'y connais rien), mais cela ne fait rien car vraiment chacun y trouve son goût. Vous vous donnez toujours plus de peine à l'enrichir, et c'est une détente. Plus, on y apprend beaucoup de choses. Je m'occupe d'aînés à Marin. Il fait bon avec eux. Un rayon de soleil.

Encore toutes mes félicitations pour votre grand travail, courage pour l'avenir et merci de nous apporter tant de satisfactions, car les journaux relatent trop d'autres événements peu intéressants parfois.»

Mme J. V., Marin/NE

Solution des jeux

de la p. 31 (SOS-Consommateurs)

Combien de litres de lait?
1. 8 litres. 2. 12 litres. 3. 7,7 litres. 4. 0,15 litres. 5. 1,5 litre. 6. 2 litres. 7. 9 litres.

Combien en avons-nous utilisé? (moyenne par personne)
1. 7,2 kg de beurre. 2. 117 kg de lait. 3. 187 œufs. 4. 38,5 kg de sucre (c'est trop...). 5. 8,2 litres de glaces. 6. 2,8 kg de sachets de potages, etc. 7. 9,8 kg de

chocolat. **8.** 8,3 kg de pâtes alimentaires. **9.** 91 kg de légumes. **10.** 2,3 kg de café soluble. **11.** 72,5 litres de bière. **12.** 47,5 kg de pain (c'est trop peu...). **13.** 211 g de thé. **14.** 0,55 kg de savonnettes. **15.** 1,9 brosse à dent (on devrait en utiliser 4 par an!). **16.** 0,6 kg de shampoing. **17.** 8,5 kg de lessive (sans phosphates? Hélas non...). **18.** 2,5 kg de produits de nettoyage.

Vrai ou faux?

1. Faux: il est interdit de colorer les graisses animales seulement: beurre, saindoux, graisse d'oie. Les huiles et graisses végétales peuvent être colo-

rées. 2. Vrai, si le textile comporte plus de 95% de laine vierge de l'animal en question. 3. Un piège: vrai: toutes ces vitamines sont indispensables à notre alimentation, mais faux: la vitamine N n'existe pas! 4. Vrai: 1 chips = 10 calories et 100 g de côtelette de veau = environ 125 calories. 5. Faux: le datage n'est pas obligatoire pour les fruits (et légumes) préemballés et pour la farine. Il l'est pour le reste. 6. Vrai. 7. Vrai, hélas, soit environ 150 000 par an. 8. Faux: les couvertures antirhumatismales n'existent que dans l'imagination de vendeurs à l'esprit fertile.